

Minutes de Boën

COMMUNE DE BOËN-SUR-LIGNON**L'ACTU EN BREF****LE MOT DU MAIRE**

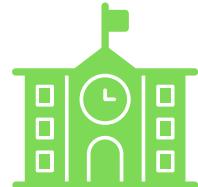
Chers Boënnais, chères Boënnaises,

Tout d'abord un grand merci à vous tous qui avez choisi, le 3 décembre, de continuer à nous faire confiance. Nous avons à cœur de réaliser les engagements pour lesquels vous nous avez élus. Nous poursuivons les projets initiés, certains vont être livrés cette année (réfection de l'école primaire publique, ancien hôpital local), tout en continuant nos efforts d'optimisation des dépenses. Nous maintenons notre volonté de ne pas augmenter le taux de vos impôts locaux prélevés par la commune, malgré l'inflation que nous subissons de plein fouet, comme vous.

Avec les « Minutes de Boën », nous souhaitons vous informer sur les événements de notre commune passés ou à venir, vous apportez des précisions sur des sujets. Pour ce numéro, nous avons fait le choix de vous présenter la TEOMI, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives.

Bonne lecture

Anne Jouanjan

LE CONSEIL MUNICIPAL

Suite aux élections de décembre 2023, la liste du Conseil municipal est composée de :

Anne JOUANJAN - Maire de la commune

Robert REGEFFE - 1er adjoint - Coordination projets, Développement programmes communaux, Élections, Devoir de mémoire

Ahu CITAK - 2ème adjointe - Solidarité seniors, Santé, Handicap

Roland JANUEL - 3ème adjoint - Énergies, Services techniques, Bâtiments communaux, Voirie

Angélique BESSON - 4ème adjointe - Affaires scolaires et jeunesse, Événementiels, Entreprises et Artisans

Christophe POCHON - 5ème adjoint - Urbanisme, Jardins associatifs

Anouk DESCHAMPS - 6ème adjointe - Attractivité commerciale, Culture, Tourisme, Vie associative

Conseiller(es) délégué(es) :

Laure CHAZELLE; Stéphane PUPIER; Ludovic LAFAY; Véronique CHAPOT; Philippe CHALAND; Monique GOUTTE; Noelia DECOMBE

Conseillers municipaux :

Pierre-Jean ROCHETTE; Géraldine CHAZELLE; Jean-Luc FRONDAS; Christophe COMBE; Clément GAUMON; Mireille CHAMBON; Benoît CELLIER; Valérie CHARLES; Matthieu MANEVAL

Retrouvez toute l'actualité de la commune de Boën-sur-Lignon :



Station de Boën



www.boen.fr



Ville de Boën



Panneau d'affichage légal

LE SERVICE DES EAUX

Depuis le 1er janvier 2024, la compétence eau potable a été reprise par Loire Forez Agglomération.

Service ouvert les :

- Lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Le service peut être joignable par mail : eaupotable@loireforez.fr

Ou pendant les horaires indiqués ci-dessus au 04 26 54 70 90

Pour les rendez-vous physiques : 12 rue de Laplatte - 42600 Montbrison

Pour les envois de courriers : 17 boulevard de la Préfecture - 42600 Montbrison

Pour toute urgence en dehors des horaires d'ouverture, merci de bien vouloir joindre le service d'astreinte du secteur Nord au 06 42 30 79 76.

Merci de ne plus appeler la mairie qui n'est plus compétente dans ce domaine.



RÉGLEMENTATION DE L'ÉCOBUAGE

Compte tenu du risque lié à l'usage du feu en pleine nature, nous rappelons les dispositions applicables dans le département de la Loire.

Pour tous les particuliers, le brûlage des végétaux est **strictement interdit** en tout temps et tout lieu. La circulaire n°2011-431 du 18 novembre 2011 interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts, de même pour l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) de la Loire qui prévoit que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit. Les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins privés sont assimilés à des déchets ménagers. Le non-respect de cette règle constitue une infraction qui expose à une contravention.

Pour les professionnels, agriculteurs ou forestiers, les pratiques d'écoubage ou de brûlages liés à leurs activités relèvent d'une réglementation issue du Code forestier.

Hors brûlage des déchets verts et ménagers, la règle générale définie à l'article L131-1 du Code forestier est l'interdiction pour toute personne autre que les propriétaires ou occupants de parcelles de porter ou d'allumer du feu à moins de 200 mètres des bois et forêts ainsi que des terrains assimilés soumis aux dispositions de l'article 131-4 du Code forestier.

Les agriculteurs et forestiers peuvent dans certaines conditions (périodes, distances des bois et forêts) réaliser des opérations de brûlage. Ces interventions sont encadrées par les arrêtés préfectoraux du 08 mars 1974 et du 11 juillet 1984 pour le département de la Loire.

DE LA TEOM À LA TEOMI

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères **incitative**

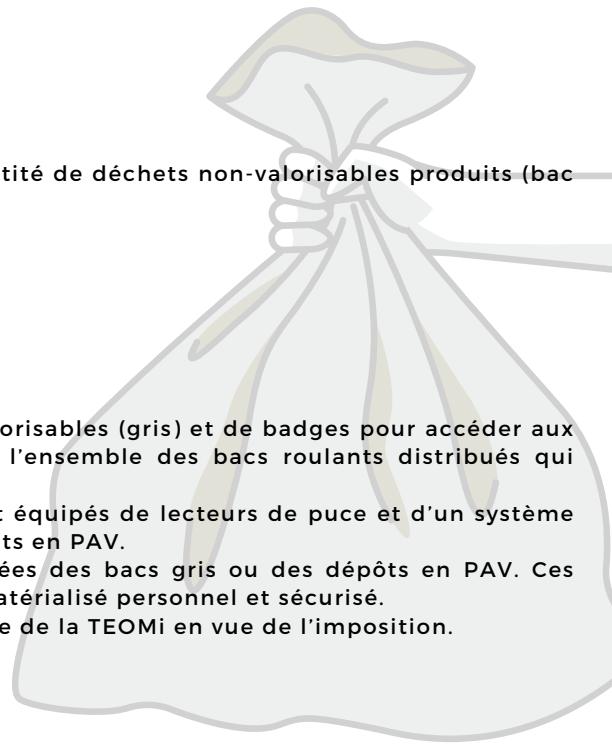
Pourquoi la TEOMi ? Un comportement vertueux

Il s'agit de l'ensemble des actions individuelles visant à diminuer la quantité de déchets non valorisables produits (bac gris).

- Mieux trier ses déchets d'emballages
- Mieux gérer ses biodéchets avec le compostage
- Avoir une consommation plus responsable

Le nouveau système se composera de 4 étapes clés :

- Distribution dès 2024 de bacs roulants pucés pour les déchets non valorisables (gris) et de badges pour accéder aux points d'apport volontaire (PAV). Dès lors, LFA sera propriétaire de l'ensemble des bacs roulants distribués qui devront rester affectés au logement qui leur aura été attribué.
- Les camions de collecte et les Points d'Apport Volontaire (PAV) seront équipés de lecteurs de puce et d'un système embarqué permettant l'enregistrement des levées de bacs ou des dépôts en PAV.
- À l'aide d'un logiciel dédié, LFA pourra compiler les données de levées des bacs gris ou des dépôts en PAV. Ces informations seront mises à disposition des usagers via un portail dématérialisé personnel et sécurisé.
- Les données seront transmises à la DDFIP pour calcul de la part variable de la TEOMi en vue de l'imposition.



CA S'EST PASSÉ À BOËN !

LES 100 ANS DE MADAME LATOUR

Moment festif à l'occasion des 100 ans de Madame Claudia LATOUR. À la question de Madame Le Maire, sur ce, qui l'avait marquée durant ce siècle, la centenaire cita l'invention de la machine à laver.

LA CÉRÉMONIE DES VOEUX

À l'occasion de sa première cérémonie des voeux, Madame JOUANJAN a présenté les chantiers en cours et les projets pour l'année 2024. Les associations et les entreprises boënnaises ont été félicitées pour leur présence, leurs investissements dans les différents événements renforçant l'attractivité de la commune.

LA GALETTE DES ROIS



Cette année, encore, le CCAS a organisé la galette des anciens. 150 personnes se sont retrouvées autour de la galette et de la musique grâce à Patricia et Albert.

LA VISITE DU PRÉFET

En février, Monsieur ROCHATTE, Préfet de la Loire était en visite à Boën. En présence de Monsieur le Sous-préfet, du député de la V^e circonscription, Jean-Pierre Taite, du sénateur Pierre-Jean Rochette, du lieutenant-colonel Dupin, de Madame Claudine Court, vice-présidente à Loire Forez Agglomération, du directeur de l'hôpital local et des services de la sous-préfecture, Monsieur le Préfet a pu découvrir sur site les projets de la commune : la rénovation des îlots du centre-bourg, de l'ancien hôpital local, et la Résidence-Autonomie.



LA COMMÉMORATION DU 19 MARS

Dépôt de gerbes au monument aux morts en ce 19 mars pour la célébration du 62e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. Cette année, Monsieur Paul MICHEL, procureur général officier de la Légion d'honneur, a remis les insignes de chevalier de la Légion d'honneur à Monsieur Robert GRISSOLANGE. Moment fort qui a été suivi d'un verre de l'amitié avec notre population.

QUOI DE NEUF DANS NOTRE COMMUNE ?

SÉCURISATION DE LA PLACE À LA SABLIERE

Nos services techniques sont intervenus sur la place située devant le parc de la Sablière afin de réaménager les lieux.



LES TRAVAUX DU BOULEVARD PASTEUR

Les travaux de réhabilitation des réseaux et de la voirie ont débuté et ils se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2024.

Le boulevard est interdit à la circulation et au stationnement sauf pour les riverains.

LE TERRAIN DE PADEL

La commune et plus particulièrement la Zone de Giraud accueille un terrain de Padel.

Le Padel est un sport de raquette similaire au tennis, mais qui se joue sur un terrain plus petit et par paire (en deux contre deux). Le terrain est entouré de vitres et de grilles, ce qui rend le jeu avec rebond possible.



La structure sera 100 % autonome en accessibilité et en énergie grâce à des panneaux photovoltaïques.

La réservation sera possible en 3 clics via l'application « Le Padel Français » et permettra aussi la réservation de raquettes et de balles grâce à des casiers connectés.

La construction et l'exploitation du terrain de padel est entièrement à la charge de l'entreprise qui l'a construit.

Horaires : 8h00 - 23h00 / Tarifs : 40€ pour 1h30 de jeu soit 10€/pers.

L'entreprise origininaire de Montverdun vous informe que les travaux prendront fin au mois d'avril 2024.

LES DÉFIBRILLATEURS

La commune s'est dotée de 3 défibrillateurs supplémentaires qui ont été respectivement placés à côté de la mairie, à l'école primaire et à l'école maternelle.

Le défibrillateur installé à côté de la mairie est portatif, tandis que ceux installés aux écoles sont fixes.



LES ÉVÉNEMENTS À VENIR

- Début avril 2024 : réouverture du Château-Musée des Vignerons du Forez
- 1 avril 2024 : chasse aux œufs à La Sablière - Le Sou des Écoles
- Avril 2024 : inscriptions pour le concours des maisons fleuries
- 21 avril 2024 : brocante à La Sablière - Comité des Fêtes de Boën
- 4-5 mai 2024 : 57e Vin & Terroir - Nectars Forézien
- 5 mai 2024 : PRINTAFLOR - Nectars Forézien
- 5 mai 2024 : Brocante de l'Apel Saint-Vincent
- Du 6 au 12 mai 2024 : fermeture de la Médiathèque Bernard CHAPELON
- 8 mai 2024 : commémoration de la victoire du 8 mai 1945
- 21 juin 2024 : fête de la musique - Comité des fêtes de Boën
- Du 21 au 25 juin 2024 : fête patronale de Boën-sur-Lignon



LA RUBRIQUE DES INFORMATIONS PRATIQUES

SERVICE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ & PASSEPORT : prise de rendez-vous

Vous souhaitez déposer une 1^{re} demande ou un renouvellement d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport, rendez-vous sur notre site www.boen.fr et sélectionnez le service en ligne "Carte d'identité/Passeport". Vous pouvez prendre votre rendez-vous sur Internet en sélectionnant le créneau qui vous convient et vous pourrez préparer votre dossier en effectuant votre pré-demande sur le site internet www.ants.gouv.fr



VOYAGE SCOLAIRE : plus besoin de passeport pour aller au Royaume-Uni

Depuis le 28 décembre 2023, tous les élèves français peuvent voyager au Royaume-Uni avec leur carte d'identité en cours de validité. Cette mesure s'applique exclusivement aux jeunes Français, âgés de 18 ans ou moins, qui effectuent un voyage éducatif. Le passeport reste toutefois obligatoire pour les élèves de nationalité non-européenne, mais ils n'ont plus besoin de visa.

LES OBJETS PERDUS : la Police Municipale



Vous êtes à la recherche d'un objet que vous avez perdu ? Vous avez trouvé un objet sur la voie publique ?

Nous vous invitons à les remettre au poste de la Police Municipale ou de les déposer dans la boîte aux lettres du poste située 14 rue de Lyon.

LE PERMIS DE LOUER : rappel pour les locations



Depuis octobre 2022, les logements situés dans le périmètre désigné doivent faire l'objet d'une autorisation avant d'être mis ou remis en location.

Cette mesure a été mise en place afin de lutter contre l'habitat indigne et dégradé. Cela permet la mise sur le marché de logements locatifs garantissant la santé et la sécurité.

Contact : permisdelouer@boen.fr / 06.49.35.67.75

Plus d'informations, www.boen.fr ; onglet "Permis de louer"

URBANISME : les permanences



Notre service urbanisme vous rappelle les permanences les mardis après-midi de 13h30 à 16h00 et les jeudis et vendredis matin de 8h30 à 12h30. Les demandes d'urbanisme peuvent se faire en ligne en passant par le guichet unique : www.loireforez.geosphere.fr/guichet-unique

LE CITY BUS : inscriptions pour les boënnais âgés de 65 ans et plus

Le City Bus est à la disposition de nos aînés le jeudi matin pour le marché hebdomadaire. Pour plus de renseignements, merci de bien vouloir prendre contact avec Madame RIZAND au 04.77.24.24.46.



NOUS VOUS SOUHAITONS D'EXCELLENTES FÊTES DE PÂQUES

